

COMMUNIQUE du PCN du 10 juin 2014

Le PCN a tenu sa deuxième réunion annuelle d'information le 15 mai 2014

La deuxième réunion annuelle d'information du PCN a réuni plus d'une centaine de personnes représentant les « parties prenantes » du PCN, dont une Députée, des représentants de la société civile (ONG, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Conseil Economique, Social et Environnemental), des représentants d'entreprises, dont certains directement concernés par les travaux du PCN, des experts ainsi que des représentants des administrations, de l'AFD, de la Coface, de l'Afnor et de l'Obsar. L'OCDE et l'OIT étaient également présentes. La Directrice générale adjointe du Trésor a ouvert la réunion, puis le PCN a présenté un rapport d'activités. L'OCDE a évoqué ses actions en matière de conduite responsable des entreprises. La deuxième partie de la réunion a été consacrée à un débat avec la salle.

- **Allocution d'ouverture de la Directrice générale adjointe du Trésor**

Sandrine Duchêne, Directrice générale adjointe du Trésor, a accueilli les nombreux participants et s'est félicitée de l'intérêt suscité par cette deuxième réunion annuelle d'information du PCN. Elle a rappelé la terrible actualité qui avait marqué la première réunion annuelle, le 15 mai 2013, celle du drame du Rana Plaza, suivi par la saisine du PCN par la ministre du commerce extérieur. Elle a félicité les membres du PCN pour leur engagement et leurs résultats, rappelant par ailleurs que la Direction générale du Trésor ne donnait aucune instruction à ses collaborateurs siégeant au PCN. Elle a salué l'ensemble des travaux réalisés l'année passée, en particulier le rapport sur la filière textile-habillement. Enfin, elle a rappelé l'importance du Forum Mondial pour la conduite responsable des entreprises de juin 2014 à l'OCDE, qui comportera une session ministérielle informelle co-présidée par la France et les Pays-Bas.

- **Rapport annuel d'activités du PCN**

En introduction, le président du PCN français a rappelé les caractéristiques de celui-ci, dont le règlement intérieur a connu deux importantes révisions en juillet 2012 et mars 2014. Il a ensuite présenté le rapport annuel d'activité, soulignant la densité inédite des activités de communication du PCN en matière de promotion des Principes directeurs¹ ainsi que l'importance du dialogue avec la société civile. Il a ensuite dressé le bilan du traitement des saisines en 2012/2013 et 2013/14. Au cours des douze derniers mois, le PCN a clôturé trois saisines (Socapalm, Michelin, Rapport du PCN). Il a suivi cinq dossiers clôturés afin de veiller à la mise en œuvre de ses recommandations. Deux nouvelles saisines sont en cours de traitement.

Plusieurs membres du PCN ont ensuite détaillé le rapport d'activité. Ils ont évoqué les enseignements du rapport du PCN du 2 décembre 2013 sur la mise en œuvre des Principes directeurs dans le secteur textile-habillement, les recommandations faites aux entreprises et

¹ La liste des activités de promotion et de communication : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/400196>

les observations adressées aux autorités publiques. Ils ont expliqué quel suivi le PCN assure du rapport à travers sa large diffusion, le suivi des initiatives lancées suite au drame du Rana Plaza (Accord, OIT, pacte de soutenabilité) et la poursuite du plaidoyer pour une filière textile responsable². L'association Yamana a présenté son projet « Fibre citoyenne » qui peut aider les entreprises à mettre en œuvre les recommandations du PCN pour renforcer la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement, améliorer la conformité sociale et progresser vers la labellisation d'une filière textile-habillement responsable.

Ensuite, des membres du PCN ont présenté trois dossiers traités en 2013/2014 : « Michelin-Inde », dossier clôturé en juillet 2013 qui a fait l'objet d'une décision du PCN publiée le 27 septembre 2013 puis d'un communiqué de suivi du 14 mai 2014³, « Socapalm-Cameroun », dossier soumis en décembre 2010, relancé en juin 2012 avec l'acceptation des bons offices par l'entreprise et qui a fait l'objet d'une décision le 3 juin 2013 parallèle à la médiation du PCN entre l'association Sherpa et le Groupe Bolloré, qui a débouché sur un plan d'action RSE pour la Socapalm rendu public dans le communiqué de suivi du 17 mars 2014⁴, enfin « Accor- Canada-Bénin », où le PCN reste en contact avec les parties afin de suivre la mise en œuvre de sa décision de décembre 2012.

- **L'actualité de la conduite responsable des entreprises à l'OCDE**

L'OCDE a évoqué la place privilégiée des Principes directeurs au sein de l'écosystème de la RSE et les actions lancées depuis 2013 dont la mention de la RSE dans la réunion ministérielle de l'OCDE de mai 2014, la création du groupe de travail pour la conduite responsable des entreprises et l'inauguration du Forum mondiale. L'OCDE présente le Forum mondial des 26-27 juin 2014 et indique qu'il comportera une réunion ministérielle informelle co-présidée par la France et les Pays-Bas. L'OCDE a salué le travail du PCN français dont elle a souligné « l'exemplarité », et qui « fait partie des plus performants parmi les 46 PCN ».

- **Débat avec la salle**

Le débat avec la salle a permis un dialogue très ouvert, notamment avec certains représentants de la société civile et en particulier les anciens plaignants de la saisine Michelin qui ont fait part de leurs réserves sur l'action du PCN et sur le traitement de la saisine « Michelin-Inde ». Des précisions sont été apportées sur la saisine « Socapalm-Cameroun » au sujet du rôle du PCN pour retrouver la voie du dialogue et sur la coordination des PCN. Enfin, l'Alliance du commerce de ville a annoncé la préparation d'un guide sur l'achat de produits textiles au Bangladesh s'inspirant du Rapport sur la filière textile-habillement.

Site internet : <http://www.pcn-france.fr>

Courriel : pointdecontactnational-France@dgtresor.gouv.fr

² cf. communiqué de suivi du 22 avril 2014 : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/400279>

³ Communiqué de suivi Michelin : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/401016>

⁴ Communiqué de suivi Socapalm : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/399334>